



Lingua Corsa

(en application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage la création d'une *Scola Internaziunale di e lingue* (Ecole internationale des langues) au sein de la Casa di e lingue sise dans l'ancienne maison des associations rue Sant'Anghjuli.

Ainsi, cette *Scola Internaziunale di e lingue*, devra s'articuler autour d'une offre d'au moins trois langues étrangères et une langue dite régionale, le corse.

La Scola ouvrirait ses portes du lundi au vendredi, à raison de 2h par langue et par semaine, la pédagogie d'apprentissage impose le corse comme langue outil vers l'apprentissage de chacune des langues étrangères.

Il est souhaitable que des partenariats viennent enrichir la *Scola* et le champ des possibles en ce qui concerne son enracinement et son développement.

Sera mise à disposition par la Ville de Bastia une salle d'apprentissage au deuxième étage de la Casa di e lingue, d'une superficie de 65,7 m² équipée pour la formation et l'inter-formation. La localisation de la salle de la *Scola Internaziunale di e lingue* est conforme au plan ci-joint.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer son projet détaillé de la *Scola Internaziunale di e lingue* répondant aux attentes formulées dans le préambule.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : rgiorgi@bastia.corsica sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande avec présentation de l'organisme
- Un projet accompagné de photos présentant l'installation des équipements
- Attestation d'assurance
- Tarifs pratiqués

Date limite de réception des réponses : Mardi 11 juillet 2023

Mis en ligne le 27 juin 2023